

Séance du 28 mars 2025



Commune de SAINT-FRONT

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq et le vingt-huit mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué le vingt mars, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Philippe DELABRE, Maire.

Conseillers en
exercice : **11**
Présents : 9
Votants : 9
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

PRESENTS : Séverine CELLE - Jean-Yves CHAZALLON - André DEFAY -
Philippe DELABRE - Gérald GIBAUD - Sonia MAUREL - Virginie MONTES -
Catherine MOREL - Lionel PEYRELONG

ABSENTS :

EXCUSES : Catherine MATHIEU - Jean-Baptiste SANGULARD

SECRETAIRE DE SEANCE : Virginie MONTES

OBJET : Achat au Département du pylône de Machabert pour l'euro symbolique

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il convient de délibérer pour acheter au Département de la Haute-Loire, le pylône situé à Machabert sur la parcelle communale cadastrée CI 40, afin de le démonter car il n'est plus utilisé. En accord avec le Département, cette acquisition se fera à l'euro symbolique non versé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Donne son accord** pour acheter au Département de la Haute-Loire, le pylône situé à Machabert sur la parcelle communale cadastrée CI 40 pour un euro symbolique non versé ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'acte d'achat et toutes les pièces nécessaires à cette acquisition ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation à cette opération ;

Fait et délibéré en Mairie
le 28 mars 2025
Le Maire :

Philippe DELABRE

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le